

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
COMMUNE DE POLLESTRES

ARRÊTE N°2023_181
portant autorisation d'occupation du domaine public et
réglementation temporaire de stationnement

Parking de la Médiathèque-Ludothèque « *La Marquise* »

8.3 VOIRIE

Le Maire de la Commune de POLLESTRES,

VU les articles L.2213-1, L.2213-2, L.2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
CONSIDÉRANT la demande d'autorisation d'occupation du domaine public et de réglementation de stationnement de l'association « CAP SPORT ANIMATION » en date du 30 octobre 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'un tournage nécessite une interdiction temporaire de stationnement sur l'ensemble du parking de la Médiathèque-Ludothèque « *La Marquise* » le 25 novembre 2023 de 12h00 à 16h00.

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : Le 25 novembre 2023, de 12h00 à 16h00, le stationnement sera interdit sur l'ensemble du parking attenant à la Médiathèque-ludothèque « *La Marquise* ».

Seuls les véhicules de secours et des services municipaux seront autorisés à occuper le domaine public sur cette emprise.

ARTICLE 2 : L'association « CAP SPORT ANIMATION » sera autorisée à occuper le domaine public sur l'aire de stationnement attenant à la Médiathèque-ludothèque « *La Marquise* ».

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions en vigueur sera mise en place par l'association « CAP SPORT ANIMATION ».

Un affichage sur site et ses abords sera assuré et mis en place **au moins 7 jours** avant l'interdiction de stationnement.

ARTICLE 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

Tout véhicule qui ne respecte pas le présent arrêté sera verbalisé et mis en fourrière au frais du propriétaire.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera qui sera affiché et publié conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Pollestres, le 8 novembre 2023

Le Maire,
Jean-Charles MORICONI.

Mis en ligne le 8/11/2023

